

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 15 (1879)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

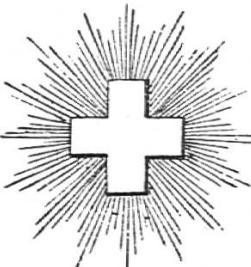
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE



15 JANVIER 1879.

XV^e Année.

N^o 2.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Pédagogie française : Conférences faites aux instituteurs à l'exposition de Paris en 1878 (*suite*). — Un portrait de Pestalozzi. — Une conférence des instituteurs à Francfort sur le Mein. — Correspondance : Lettre sur les examens *dits de repourvve*. Lettre de M. de Guimps. — Bibliographie. — Partie pratique. — Nominations.

Pédagogie française : Conférences faites aux instituteurs venus à l'Exposition de Paris en 1878.

(*Suite et fin.*)

Dans une huitième conférence, M. Dupaigne, inspecteur de l'instruction primaire à Paris, s'est occupé du chant dans les écoles et plaide la cause de ce qu'il appelle la *Musique classique populaire*, s'exprimant, entre autres, par des concerts, dont il pense que les plus intelligents et les plus sympathiques auditeurs sont ceux qui paient leur place 25 à 15 sous. Pas de concerts de cabaret; le cabaret est l'ennemi de la musique. Pas de café-concert, c'est la dégradation de l'art. L'honorable conférencier déplore la condition d'artistes qui devraient être des *éducateurs*, réduits à être des *amuseurs publics*. Il ne regrette pas moins le rôle tout à fait effacé de la voix humaine qui n'est plus pour les compositeurs actuels qu'un instrument de plus

dans l'orchestre. Il combat comme un préjugé l'idée très répandue que les Français ne sont pas musiciens, en citant sa propre expérience. Il a entendu de la bonne musique dès ses plus jeunes années. Aux gens qui disent manquer d'oreille, il faut dire : « c'est l'exercice qui vous manque ; exercez-vous, l'oreille se formera ». Il veut une grande simplicité dans le chant et la musique en général. Ce qui est vraiment beau est simple ; ce qui est compliqué et savant est ennuyeux. La musique ancienne était simple et grandiose, ou gracieuse, toujours expressive. Il condamne le *serinage* et le *perroquetisme*, les pianistes à la douzaine, qui après 7 ou 8 ans de leçons arrivent à jouer *Mme Angot* ou la polka d'*Orphée aux Enfers*. Il indique un certain nombre de recueils de chants parmi lesquels il cite celui de M. Kurz, de Neuchâtel, publié par Sandoz. « En fait d'instruction primaire, dit M. Dupaigne, nous avons beaucoup à apprendre de la Suisse. »

M. Dupaigne, joignant l'exemple au précepte, se met au clavier et fait exécuter des chants par un chœur de petits garçons et de petites filles. On joua entr'autre, *le Chant*, mélodie de Mozart du recueil de M. Kurz.

La chimie élémentaire a fait l'objet de la 9^e conférence due à M. Lies-Brodart, inspecteur général de l'instruction publique et ancien instituteur primaire. L'habile chimiste se livre à l'analyse des corps simples, l'oxygène, l'azote et l'hydrogène, dont deux savants distingués ont opéré la liquéfaction, cette année. Il aborde ensuite deux grands faits naturels, l'air et l'eau, en donnant de nombreux exemples, puis de trois phénomènes qui se renouvellent constamment à la surface du sol : la combustion, la respiration qui n'est qu'une véritable combustion et la décomposition des matières organiques. Cette conférence qui n'excite pas les mêmes mouvements dans l'auditoire que les précédentes, fréquemment interrompues par les applaudissements, parce que c'est de la science pure, devait être suivie d'une conférence sur le dessin, que l'état de santé du conférencier, M. Guillaume, directeur des beaux-arts, ne lui a pas permis de donner. Il est remplacé par M. Buisson, dont la séance est consacrée à un sujet d'un grand intérêt pour les écoles populaires : l'enseignement intuitif.

M. Buisson nommé récemment, comme nous l'avons dit, inspecteur général de l'instruction primaire, distingue entre les partisans absous de l'enseignement intuitif à la façon des Allemands qui repoussent toute règle, toute théorie, substituant comme ils disent le *réalisme* au *verbalisme*, l'enseignement des sens à celui du raisonnement et les partisans modérés de l'intuition,

qui ne peuvent se résoudre à tout réduire à l'enseignement qu'on a nommé en France, *l'enseignement par l'aspect et par les yeux*. La méthode intuitive, pour ces derniers, se présente sous trois faces : l'intuition *sensible*, c'est-à-dire celle qui se fait par les sens, l'intuition *mentale*, celle qui s'exerce par le jugement sans l'intermédiaire de phénomènes sensibles, ni de démonstrations en règles, enfin l'intuition *moralement*, celle qui s'adresse au cœur et à la conscience. Le reste de la conférence est employé en grande partie à expliquer et à éclairer ces trois sortes d'intuition par des exemples choisis avec un rare bonheur dans les écrits et la pratique des plus grands éducateurs, Pestalozzi surtout, qui avait très bien reconnu les trois éléments de l'intuition : le nombre, la forme et le nom. Il cite aussi une page de M. Alphonse de Candolle, où ce savant genevois dit qu'observer est une opération à la fois *des yeux* et *de l'esprit*, très compliquée. De là il résulte qu'au lieu de faire de la *leçon de choses* un exercice à part comme le pratiquent les partisans absolus de l'intuition, il est de beaucoup plus pédagogique et préférable de la faire à l'occasion d'une autre leçon, celle de lecture et à propos d'une dictée, d'une leçon de géographie, de grammaire, d'histoire.

« Qu'elle se fasse, » dit M. Buisson, en deux minutes au lieu de vingt, elle n'en vaudra que mieux et souvent elle se fera, non pas en une série de questions numérotées, mais en une question vive, précise, nette, qui provoquera une réponse semblable ; souvent ce sera un croquis au tableau noir qui vaudra mieux que toute une description (p. 345). »

Dans l'impossibilité de reproduire *in-extenso* les pages si intéressantes et si instructives du spirituel et judicieux conférencier, nous préférons en citer une, destinée à répondre au reproche que l'un des conférenciers précédents, M. Bréal, faisait aux instituteurs d'enseigner trop de règles de grammaire et les subtilités de l'orthographe de *cent*, *vingt*, *tout*, *même*, *quelque*.

« Ce serait là peut-être, dit M. Buisson, une innovation salutaire. Mais quel maître oserait en faire courir le risque aux élèves qu'il présente au certificat d'études ? S'il y a une réforme à faire dans ce genre, ce n'est pas à vous qu'il faut la demander, mais à ceux de qui vous dépendez et de qui dépend l'instruction primaire.

» D'ailleurs, quelque sage réduction qu'on apporte à l'excès sive difficulté de certaines parties du programme, il en restera toujours assez pour que ce soit une chimère d'espérer que l'instruction dans les écoles se donne et se reçoive en jouant. Di-

» sons plus, cette chimère n'est pas souhaitable. Si nous devions
» arriver un jour à ce résultat que l'idée de l'effort, de la peine
» et du travail vint à disparaître de l'école, ce jour là, Messieurs,
» la même idée serait bien près de disparaître aussi de la so-
» ciété. Et une société à qui la loi du travail et de la souffrance
» est devenue insupportable, c'est une société mûre aujourd'hui
» pour l'anarchie et demain pour le despotisme. » (Applaudis-
sements.)

Ces belles paroles de M. Buisson peuvent aussi servir de réponse à ceux de nos concitoyens qui s'en prennent aux instituteurs de tout ce qui leur déplaît dans l'école, dans son organisation, son programme, au lieu d'accuser les législateurs scolaires qui, sans entendre grand chose à l'instruction, à l'éducation, se croient cependant compétents et s'avisen même de réglementer ce qui ne devrait jamais faire l'objet des décisions d'un Grand Conseil et n'a rien à voir avec les principes généraux et invariables qui seuls appartiennent à la législation. Le reste est chose d'exécution et regarde l'autorité scolaire.

Ajoutons, avant de terminer cette analyse des conférences de la Sorbonne, qu'à deux reprises, le 28 août et 2 septembre, elles ont été honorées de la présence du Ministre de l'Instruction publique, qui, chaque fois, a prononcé des paroles encourageantes et sympathiques, exhortant le corps enseignant à fréquenter les Conférences du corps enseignant, à favoriser les caisses d'épargnes scolaires, à répandre le goût de la lecture.

L'allocution finale du Ministre, celle par laquelle il a clos les conférences, a été marquée d'abord par des remerciements adressés aux conférenciers pour les leçons pleines de vues profondes et pratiques qu'ils ont données aux milliers d'instituteurs, admis à les entendre. M. Bardoux a terminé en invitant les instituteurs à apprendre aux enfants qui leur sont confiés à ne jamais tomber dans un malheur immérité. « Inspirez autour de vous, a dit le Ministre, ce souffle régénérateur et faites bien aimer votre chère patrie. »

Notre compte-rendu, quoique bien long, ne saurait donner qu'une idée bien imparfaite des excellentes choses qui ont été dites aux hommes d'école réunis à Paris. Nous engageons nos lecteurs et les Commissions d'éducation à se procurer le livre qui les renferme et dont nous n'avons pu qu'esquisser et, bien en raccourci, la substance.

A. DAGUET.

Un portrait de Pestalozzi.

Nous recevons de M. Hunziker, Recteur d'école à Zurich, une gravure faite d'après le portrait de Pestalozzi, par Pfenninger. Ce pauvre Pestalozzi, il était bien laid, et il est plus laid peut-être vu de profil qu'autrement. Mais quand on est beau moralement et sublime comme lui, on est toujours assez beau. Socrate aussi était laid, ses concitoyens ne l'en trouvaient pas moins beau et admirable quand il était inspiré et leur parlait de vertu, de courage, de justice, d'immortalité et qu'il disait en prose ce que Lamartine a traduit ainsi en vers :

Mourir n'est pas mourir, mes amis, c'est changer.

A. D.

Nous avons reçu d'un instituteur vaudois un long travail intitulé : *Quelques mots de l'école et des régents*. Nous en ferons quelques extraits.

Une conférence d'instituteurs à Francfort sur le Mein.

La première des trois questions proposées aux instituteurs neuchâtelois pour leur assemblée générale annuelle concernait « les moyens à prendre pour attirer les jeunes gens à la carrière de l'enseignement. » C'est comme le dit bien l'*Educateur*, n° 21, « une question intéressante et toute d'actualité. » J'ajouterai, non-seulement en Suisse, mais aussi dans d'autres pays. En Prusse, par exemple, disent les derniers chiffres officiels, il n'y a pas moins de 4851 places d'instituteurs qui ne sont pas pourvues réglementairement.

L'*Educateur* annonce que « les rapports de toutes les sections sont d'accord pour déclarer qu'un excellent moyen de conserver les instituteurs actuels et d'en attirer de nouveaux, c'est de faire ou de maintenir au corps enseignant une position honorable dans la société. » C'est cette idée que j'ai entendu développer dans une conférence d'instituteurs à Francfort sur le Mein, le 30 octobre dernier. Je pense donc intéresser quelques lecteurs de l'*Educateur*, en venant ici essayer, d'après la *Neue Frankfurter Presse*, de résumer en quelques mots une partie de ce qui a été dit alors et qui, je crois, dans une certaine mesure du moins, peut aussi s'appliquer aux intérêts du corps enseignant d'une partie de la Suisse romande.

L'opinion de l'*Educateur*, mentionnée plus haut, avait été mise à l'étude sur la proposition des comités de quatre sociétés

d'instituteurs représentées le jour de l'assemblée, malgré le mauvais temps, par 120 de leurs membres et qui forment une société générale d'instituteurs aux bords du Mein et au pied du Taunus, sous l'expression suivante : « Part de l'instituteur à l'administration communale. »

Le rapporteur rappelle dans l'introduction de son travail comment déjà, à plusieurs reprises, les instituteurs avaient par leurs assemblées frayé la voie à bien des améliorations de leur position et même à des réformes dans la législation et l'administration scolaire. Or la question mise à l'étude est une des plus brûlantes, une de celles dont la solution doit le plus intéresser le corps enseignant.

L'instituteur, dit l'orateur, est appelé dans la commune à s'initier à la vie publique et à l'administration ; il doit connaître la population, l'industrie, le commerce, les produits du sol, etc., afin de pouvoir en parler à ses élèves en connaissance de cause. L'instituteur éclairé, consciencieux, qui comprend ce côté de sa tâche, peut donc tout aussi bien qu'un autre avoir des idées utiles et une opinion compétente. Il remplit, sous ce rapport, les exigences que l'on pose à un membre éclairé de toute administration. Il peut même être l'ornement d'un conseil communal, s'écrie le rapporteur. Au point de vue scolaire surtout, il serait à désirer que dans les commissions chargées de l'administration des écoles, il se trouvât des experts, c'est-à-dire des instituteurs, qui eussent voix consultative et délibérative. On éviterait bien souvent telle ou telle expérience inutile et coûteuse si ceux à qui on confie la mission d'inculquer à la jeune génération les vrais principes et le respect des intérêts publics étaient consultés et pouvaient faire valoir leurs opinions.

L'orateur exhorte tous les assistants de ne jamais perdre de vue la question à l'ordre du jour, mais bien plutôt de faire valoir les droits du corps enseignant en les motivant et les défendant à chaque occasion. Il termine en posant plusieurs thèses dont les suivantes peuvent être indiquées ici.

L'instituteur qui est dans la commune, appelé à donner à la jeunesse l'instruction nécessaire pour la vie entière ou du moins à poser la base pour des études et une éducation ultérieures, est à même, vu la culture qu'on exige de lui pour l'exercice de cette noble et délicate mission, d'exercer une influence utile sur la vie publique et l'administration communale.

Dans la commission de l'administration communale chargée particulièrement de la direction des affaires scolaires, les instituteurs de l'endroit doivent être dans l'intérêt de l'école et de la commune, représentés en nombre suffisant.

Le rapport fut écouté avec le plus grand intérêt; l'assemblée en décida l'impression. Les excellentes idées qu'il contient seront donc à la portée de tous. Espérons-le, elles tomberont dans un terrain fertile et porteront leurs fruits. La réunion n'aurait pas été complète sans quelques productions musicales; les instituteurs de Francfort, qui ont fondé un chœur d'hommes, se sont, à la grande satisfaction de tous, chargés de combler cette lacune.

H. QUAYZIN.

CORRESPONDANCE

Avenches, le 5 décembre 1878.

Monsieur le Rédacteur,

C'est avec raison que nos collègues neuchâtelois ont mis les examens dits *de repourvve* au nombre des causes multiples qui éloignent les jeunes gens de la carrière de l'enseignement primaire.

En effet, est-il logique, est-il bien attrayant pour un homme qui a reçu un diplôme de capacité, et qui, dès lors, a pratiqué l'enseignement pendant un temps plus ou moins long, de se voir appelé de nouveau à prouver sa capacité devant des commissaires qui, à part M. l'inspecteur et M. le pasteur, sont souvent peu aptes à en juger?

Est-il agréable de faire des voyages coûteux, et souvent inutiles quand on n'a pas un gousset bien garni, et pour aboutir parfois à se faire passer pour un ignorant parce que, l'émotion aidant, on peut se trouver hésitant dans des questions que l'on connaît parfaitement?

Est-il agréable de se sentir évaluer non seulement, d'après l'instruction qu'on montre ou ne montre pas, mais encore et surtout d'après sa taille, ses avantages physiques, son âge, sa facilité d'élocution, la force et la sonorité de sa voix, etc., et de penser que, peut-être, la forme de son nez, la couleur de sa barbe et d'autres circonstances analogues peuvent faire refuser un candidat s'il a des concurrents mieux traités par la nature et qui conviennent aux examinateurs et aux commissions d'école?

D'autre part, ces examens ne causent-ils pas des frais inutiles aux communes? Est-ce qu'ils ne les embarrassent pas et ne restreignent pas leurs choix, en les empêchant d'élire le candidat qu'elles auraient en vue, mais que la timidité ou toute autre cause empêche de se présenter au jour d'épreuve.

Ces examens locaux ne sont-ils pas une amère critique des jurys d'examens pour le brevet de capacité, et des écoles normales et autres établissements où l'on forme les instituteurs? Ne sont-ils pas un acte de défiance à leur égard?

Ne pourrait-on pas élire les instituteurs comme les autres fonctionnaires? En ouvrant un concours, indiquer toutes les conditions exigées, fixer le terme du concours; puis, les inscriptions faites, les communiquer à MM. les inspecteurs qui renseigneraient les communes sur le physique, le moral et l'intelligence des aspirants, d'après un formulaire

aussi complet qu'on peut le désirer ? De cette manière, on éviterait les frais et déplacements et les mortifications inutiles, et les communes seraient mieux renseignées.

Ce que j'ai vu jusqu'à présent m'a convaincu de la nécessité, pour les jurys d'admission des élèves régents, d'être très sévères sous le rapport des qualités physiques de ces jeunes gens, si l'on veut leur épargner d'amers déboires dans leur carrière ; car la tâche de l'instituteur exige plus de force, de santé et d'énergie qu'on ne se le figure quelques-fois.

Le Département de l'instruction publique et MM. les inspecteurs scolaires du canton de Vaud se sont concertés sur les questions à proposer à l'étude des conférences de cercle et de district des instituteurs du canton, et ont décidé de leur en poser trois, dont l'actualité ne peut être contestée, savoir :

1^o Les méthodes et les programmes en vigueur dans nos écoles tiennent-ils suffisamment compte du développement physique de l'enfant ?

— En cas de réponse négative, par quel moyen pourrait-il être apporté un remède à cet état de choses ?

2^o On se plaint parfois que les jeunes gens, quelques années après leur sortie de l'école, ont oublié la plus grande partie des connaissances qu'ils y avaient acquises.

A quoi faut-il attribuer cet état de choses et quels sont les moyens d'y remédier ?

3^o Les caisses d'épargne scolaires.

Les conférences devront présenter leurs rapports au printemps prochain ; celle du cercle d'Avenches a tenu une première réunion, dans laquelle ces sujets ont été discutés, puis remis à trois rapporteurs qui les étudieront plus en détail pour une prochaine réunion où ils présenteront leurs projets de rapports. Jules-L. ROSSET, instituteur.

Yverdon, 4 janvier 1879.

Monsieur le rédacteur en chef,

En voyant que l'*Educateur* publiait des remarques sur ma brochure : *Urgence d'une réforme scolaire*, j'ai été bien réjoui, car je crois très utile que la question soulevée soit sérieusement discutée, surtout par des praticiens.

Mais, en lisant les remarques de M. Soguel, j'ai été bien peiné de le voir s'attacher à défendre le corps enseignant, comme si je l'attaquais, comme si, en une mesure quelconque, je le tenais pour responsable du mal que je signale.

Le régime scolaire que je critique, n'est que le résultat nécessaire des lois, règlements et programmes, lesquels ne sont point le fait de MM. les instituteurs, mais leur sont imposés, et rendent leur tâche très difficile, impossible même pour l'heureux développement d'un très grand nombre de leurs écoliers. Ceux qui voudront me lire avec attention reconnaîtront que je n'ai point dit autre chose.

Mais, puisque M. Soguel a bien cru que j'attaquais le corps enseignant, je dois reconnaître la modération de sa défense. Il n'en est pas

moins vrai qu'il combat une pensée qui n'est point la mienne ; et je dois une explication à nos lecteurs.

C'est de nos pères que nous avons reçu le vice que je déplore dans notre régime scolaire, et qui est resté à la base du système malgré tous les progrès très importants réalisés dans ce siècle. Ce vice s'est transmis de génération en génération, probablement depuis l'époque de la réformation. Alors l'imprimerie commençait à répandre les livres en abondance, bienfait immense, mais qui parfois fut accompagné d'une funeste illusion : en achetant un livre, on crut acheter du même coup la science de l'auteur ; on confondit quelque peu le mot avec l'idée, et la mémoire des mots avec un savoir réel. C'est ainsi qu'on eut des écoles où la récitation était presque tout.

Nous n'en sommes plus là, Dieu merci. Et cependant notre organisation scolaire porte encore en elle les conséquences de deux vieilles erreurs.

La première consistait à croire que l'enfant peut *recevoir* l'instruction d'une manière passive sans la conquérir par la volonté d'y appliquer ses forces intellectuelles. On en concluait qu'on peut instruire l'enfant malgré lui, et que son savoir acquis est proportionné au temps qu'il passe dans la classe, c'est pourquoi l'on a donné et l'on donne encore à l'enfant de sept ans de longues et nombreuses leçons qui le fatiguent, l'ennuyent, le dégoûtent, et partant, l'empêchent d'apprendre.

La seconde de ces erreurs était de croire qu'on peut approvisionner l'homme pendant ses premières années de toutes les connaissances dont il aura besoin dans le reste de sa vie, et que sans continuer à s'en occuper en rien, il les retrouvera toujours prêtes à être appliquées dans l'occasion, mais les connaissances qui ne participent pas au mouvement et à la vie de l'intelligence s'évanouissent peu à peu, ensorte qu'un jeune homme qui ne veut plus rien apprendre au sortir de l'école ne tarde pas à oublier une grande partie de ce qu'il savait, et devient même incapable de bien appliquer en chaque circonstance le savoir qu'il a conservé.

Il faudrait donc que l'école développât chez les enfants un désir persistant de s'instruire ; et n'est-ce pas l'effet contraire que notre régime scolaire produit chez le plus grand nombre des écoliers ?

Les funestes conséquences du système sont restées peu sensibles tant que l'instruction donnée aux masses était très restreinte, mais depuis que le développement des institutions démocratiques, les applications de la science à l'agriculture et à l'industrie et surtout l'encombrement des carrières, ont rendu nécessaire à tous un champ beaucoup plus vaste de connaissances, elles se sont rapidement aggravées.

Elles ont déjà fait bien du mal parmi les jeunes gens qui ont achevé leur instruction depuis une quinzaine d'années ; ainsi s'augmentent de jour en jour pour l'école les mauvaises influences extérieures qui contribuent à rendre sa tâche plus difficile.

Le temps n'est pas très éloigné où les mauvais effets du régime actuel deviendront intolérables, pour les instituteurs comme pour les parents. Alors les uns et les autres reconnaîtront la nécessité d'une réforme dont les moyens restent à discuter.

Roger de GUIMPS.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport du Département de l'instruction publique de la république et canton de Neuchâtel, pour l'année 1877. — Imprimerie du Locle, 197 pages.

Ce rapport présente un tableau statistique et historique en quelque sorte de la marche de l'instruction publique à tous ses degrés avec ses mutations, ses bons et ses mauvais côtés, tels du moins que le font ressortir les rapports des Commissions d'éducation et les inspecteurs. Une des parties les plus intéressantes de ce rapport général est le rapport des inspecteurs d'écoles, qui prend une grande partie du volume et qui suffirait à lui seul pour légitimer l'institution de l'inspectorat. Nous en extrayons une appréciation critique des écoles enfantines qui nous paraît fondée!

« On ne se met pas à la portée de l'enfant, on lui parle un langage » qu'il ne comprend pas et qui n'est pas à sa portée. On ne lui apprend » ni à observer, ni à penser, ni à s'exprimer. Les institutrices ne » manquent pas de zèle, mais cette activité n'est pas toujours éclairée. » Notre personnel enseignant est cependant généralement éclairé et » même instruit. Mais les débutants vont vite et entassent les choses. » Nous sommes persuadés qu'avec un enseignement plus méthodique, » mieux enchaîné et moins superficiel on irait bien et avec moins de » peine (pag. 118-119.) »

MM. les Inspecteurs se plaignent avec raison qu'on se borne souvent à louer le cours de langue du Père Girard, au lieu de l'étudier (pag. 149). L'abus de l'analyse est signalé (pag. 150); les locutions vicieuses abondent. MM. les inspecteurs se montreraient disposés à en faire l'objet d'un glossaire. Ils rendraient un vrai service à l'enseignement de la langue. Mais dans un travail de ce genre, il est à désirer que l'on ne confonde pas dans la même réprobation les expressions locales qui ont leur raison d'être, ou qui ont du piquant, de la grâce, avec les locutions grossières, ni les gentils petits mots du cru avec les barbarismes et les solécismes surtout qui défigurent la syntaxe.

A. D.

Leçons préparatoires d'histoire sainte, l'Ancien et le Nouveau Testament, ornées de 112 gravures et de cinq cartes, par M. Th. BÉNARD, chef de bureau au Ministère de l'instruction publique. — Armand Colin et C^e, Paris, rue de Mézières. 1878, 114 pages.

Ce petit livre est bien conçu et n'offre aux enfants que les traits d'histoire qui conviennent à leur âge. De courtes phrases, à la portée de l'enfance, achèvent de faire de cet abrégé un vrai livre élémentaire. Chaque récit est accompagné d'un questionnaire mis en note. A la fin du livre, un lexique fait connaître le sens des mots les moins usuels employés dans le livre. Quelques-uns de ces mots, comme abondance et laborieux, auraient pu être retranchés de cet utile vocabulaire.

Muse des enfants, jouets et leçons, par Augusta COUPEY. Nouvelle édition. — Paris, Sandoz. 223 pages.

Voici un livre d'éducation en vers qui ne sont pas de bois, quoi qu'ils ne soient pas tous également *réussis*, comme on dit aujourd'hui dans une langue que les puristes abominent. Mais il y en a beaucoup d'heureux, de fins, d'incisifs, comme il y en a aussi de nobles et de touchants.

Il y a mieux encore dans ces poésies pour l'enfance et que l'âge mûrit avec plaisir ; il y a un naturel charmant et ce qui ne satisfait et ne charme pas moins, c'est qu'en faisant de la morale (chacune de ces pièces de vers fait le procès à un vice), l'ouvrage ne cesse pas d'égayer l'esprit.

Le livre de M^{me} Coupey est un vrai livre d'étrennes, et nous n'avons qu'un regret, c'est de venir si tard pour le dire.

Les enfants et leurs jouets, par M^{le} Susanne CORNAZ, directrice de l'école et jardin d'enfants de Chantepoulet. — Genève, 244 pages, Sandoz, libraire.

Décidément le beau sexe s'entend mieux que l'autre (pour ne pas dire le sexe laid) dans l'art plus difficile qu'on ne pense de conter pour l'enfance. Nous parlions tout à l'heure du livre d'une Française. C'est maintenant d'une demoiselle, notre compatriote et notre co-sociétaire, que nous disons à nos lecteurs qu'elle a composé des récits ingénieux et simples à la fois, qui doivent plaire aux jeunes intelligences. Sans doute, dans ces récits, tout n'est pas également bon. Nous préférons au Rayon, quoique joli, l'histoire de l'âne, de cet âne madré qui se venge avec tant d'esprit de ceux qui le tourmentent.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — M. Gabriel Guignard, ancien maître de calligraphie aux Ecoles normales, a terminé à la fin de 1878 sa carrière pédagogique, après 56 années de longs et honorables services. M. Guignard enseignait aux Ecoles normales depuis 1847. Le plus grand nombre des instituteurs vaudois ont eu le bonheur de recevoir ses excellentes leçons. Aucun d'eux n'a oublié la logique et la remarquable précision de sa méthode, pas plus que l'exemple de dévouement et de rigoureux accomplissement du devoir que ce digne et vénéré maître leur a constamment donné ; et c'est le sentiment unanime du corps enseignant qui est exprimé dans la lettre suivante, que le Comité de la Société pédagogique vaudoise a adressée à M. Guignard :

Aigle, le 8 octobre 1878.

A Monsieur G. Guignard, maître de calligraphie à l'Ecole normale, à Lausanne.

Monsieur très-honoré maître,

Le Comité de la Société pédagogique vaudoise est heureux d'avoir à

vous exprimer, au nom de cette société et ensuite d'un vœu émis dans sa dernière assemblée générale, la reconnaissance des régents vaudois pour les bons et loyaux services que vous avez rendus à l'instruction primaire dans votre longue et utile carrière de maître de calligraphie. Si nous sommes heureux d'être les organes de nos collègues, ce bonheur est tempéré par le regret que nous éprouvons en pensant que l'âge et le besoin de repos mettent un terme à votre dévouement, et que vos lumières et votre sollicitude manqueront aux générations qui vont se succéder à l'Ecole normale.

Puissiez-vous, dans un repos bien mérité, jouir encore de longues années de calme et de la satisfaction que donne le souvenir d'une carrière utilement remplie. Puisse la Providence veiller sur votre retraite et y conserver la sérénité et le bonheur que procure le devoir accompli.

Recevez, Monsieur et très-honoré maître, avec l'assurance de notre souvenir affectueux, celle de notre plus profond respect.

Pour le Comité de la Société pédagogique vaudoise :

<i>Le Président,</i>	<i>Le Secrétaire,</i>
G. COLOMB, régent.	C. PELICHET.

PARTIE PRATIQUE

DICTÉE.

Les deux Robinson¹ que j'ai achetés², sont ornés⁵ de magnifiques gravures. Près des garde-manger⁴ on place ordinairement des essuie-mains⁵. C'est auprès de ses enfants que cette mère est le plus heureuse⁶ (ou la). La classe dure deux heures et demie⁷. L'homme, quels que⁸ soient⁹ son rang et sa fortune, a toujours besoin d'un ami. Va, cours, vole¹⁰, ne perds pas un instant. Tu acquiers¹¹ des connaissances, il faut bien que tu en acquières¹². Un souffle, une ombre, un rien lui donnait¹³ la fièvre. Ces lettres, que tu as vu¹⁴ écrire ; c'est toi qui les as portées¹⁵ à la poste. Ces bonnes gens s'étaient persuadés¹⁶ qu'on les avait trompées¹⁷. Ni Paul, ni Julien ne méritent¹⁸ le premier prix de progrès. Une fausse gloire, un vain désir d'obtenir le titre de conquérant allume¹⁹ souvent la guerre.

N. B. — La dictée qui précède a été faite le 31 juillet dernier, dans une classe primaire, par des élèves de 10 à 13 ans. Nous l'avons donnée telle qu'un élève de 12 $\frac{1}{2}$ ans l'a écrite.

Une faute est à relever; nous la trouvons au mot *trompées*¹⁷, qui doit être écrit *trompés*, car le mot *gens* veut au masculin les adjectifs et les participes qui le suivent. — Quant au mot *persuadés*⁽¹⁶⁾, l'académie nous apprend que dans le verbe réfléchi *se persuader* le pronom est toujours complément indirect, ce qui nous oblige à raisonner ainsi : ces bonnes gens avaient persuadé à eux quoi ? ... Rép. : qu'on les avait trompés.

Pour ce qui concerne le mot *méritent*, Larousse dit : « Il y a un cas où, après deux substantifs joints par *ni*, le verbe doit nécessairement

se mettre au singulier ; c'est quand l'idée attributive ne peut se rapporter en même temps à deux personnes ou à deux choses, et qu'elle ne convient nécessairement qu'à une seule : *Ce n'est ni M. le duc ni M. le comte qui sera nommé ambassadeur d'Espagne.* » En cela il est d'accord avec la généralité des grammairiens. Il faudra donc écrire : Ni Paul ni Julien ne *mérite* le prix. A moins, toutefois, que celui qui parle ait en vue deux classes différentes et que Paul appartienne à l'une et Julien à l'autre. Dans ce cas, l'idée attributive pourrait se rapporter aux deux et l'on devrait écrire *mérivent*.

Cette dictée donne au maître la faculté de rappeler à ses élèves une foule de règles et observations. En effet : Pluriel des noms propres¹. — Accord du participe employé avec *avoir*^(2, 4, 15, 16, 17) suivi d'un infinitif⁽¹⁴⁾, employé avec *être*⁽³⁾. Pluriel des noms composés^(4, 5). Emploi de *le, la, les* avec *plus*⁽⁶⁾. — Orthographe de *demi*⁽⁷⁾ de *quelque*⁽⁸⁾. Verbe en rapport avec plusieurs sujets^(9, 15, 18, 19), unis par la conjonction *et*⁽⁹⁾, placés par gradation et résumés par *rien*⁽¹⁵⁾, ayant la même signification⁽¹⁹⁾, unis par *ni*⁽¹⁸⁾. — Remarque sur l'impératif⁽¹⁰⁾. — Conjugaison d'*acquérir*^(11, 12). Etc., etc.

Toutefois, nous devons dire qu'il n'est point utile de consacrer trop de temps à certaines difficultés orthographiques, qui épuisent souvent la bonne volonté des élèves. A cet effet, nous répétons ici ce que nous disions jadis : Nous ne voulons pas pour l'école des dictées à la Poitevin, à la Rémy, à la Jurandeville, compilations de difficultés que l'enfant ne retrouvera jamais dans la pratique, difficultés bonnes, tout au plus, à exciter la verve des grammairiens (car, dans beaucoup de cas, plusieurs opinions peuvent se justifier), et à prendre au piège quelque postulant dans un examen. Ces exercices ne seront jamais pratiques.

Il faut des dictées tout ordinaires, d'un style simple et correct, qui n'offrent d'autres difficultés que celles qu'il importe à l'enfant de connaître et qu'il retrouve dans ce qu'il peut avoir à écrire. De petits morceaux suivis, sur des sujets intéressants, propres à captiver l'attention, seront toujours ce qu'il y aura de mieux. G. P.

Enseignement de la composition dans les écoles primaires (Suite).

DESCRIPTIONS SUCCINCTES.

2^e Comparaison.

SUJET : **La Chèvre et la Brebis.**

Analyse et plan.

Ressemblance. — La chèvre et la brebis sont tous deux des animaux domestiques et des ruminants. Elles ont l'une et l'autre les pieds terminés par des sabots fendus, et se nourrissent toutes deux de foin et d'herbe, elles aiment beaucoup le sel. L'une et l'autre bêlent. La brebis et la chèvre sont très utiles à l'homme par leur chair, leur peau, le poil et la laine.

Differences. — La chèvre est couverte de poil et la brebis de laine. La chèvre est plus grande, a le corps plus allongé et plus maigre que la brebis ; celle-ci a la queue longue, touffue et pendante, celle-là a la

queue courte et relevée. La chèvre a une longue barbe au menton, la brebis n'en a point. La première a des cornes dirigées en haut et en arrière, la seconde n'en a pas. On garde l'une principalement pour son lait et l'autre pour sa laine et sa chair.

ARITHMÉTIQUE.

PROBLÈMES REÇUEILLIS DANS LES ÉCOLES ENFANTINES DE GENÈVE.

Nombr e 2.

I. Au commencement de l'hiver, la maman achète au petit Emile une paire de gants bien chauds. Combien la maman lui a-t-elle acheté de gants ?

II. Louise a une grosse pomme, elle la partage en deux morceaux de même grandeur, donne l'un de ces morceaux à son petit frère et garde l'autre pour elle. Comment s'appelle le morceau qu'a reçu chaque enfant ?

III. Mon petit chat a attrapé ce matin une souris qu'il a laissée courir un instant après ; cette après-midi il en a attrapé encore une. Combien mon petit chat a-t-il pris de souris en tout ?

IV. Anna a vidé sa tire-lire pour acheter les étrennes de son petit frère ; elle compte et trouve qu'elle a 2 francs. Elle lui achète un cheval de bois qui coûte $1 \frac{1}{2}$ fr. Lui reste-t-il assez d'argent pour acheter encore une toupie d'un franc ?

Nombr e 3.

I. Caroline demeure à la campagne, dans une jolie petite maison qu'elle habite avec son papa et sa maman. Chaque matin elle déjeûne avec eux ; combien met-elle de tasses sur la table et combien de soucoupes ?

II. Henri est debout auprès de la fenêtre. Il voit passer une voiture attelée de 2 chevaux, puis, une autre voiture à un cheval. Combien Henri a-t-il vu passer de voitures et combien de chevaux ?

III. Une maman a 2 enfants, Edouard et Julie. Elle leur apporte du marché trois petits pains. Elle en donne un à Edouard, puis un à Julie, puis elle partage celui qui reste entre les deux. Combien chaque enfant a-t-il reçu de petits pains ?

IV. Jean a deux lapins que son papa lui a donnés ; son frère Jules en a un. Jean et Jules mettent leurs lapins ensemble pour qu'ils ne s'ennuyent pas. Combien y a-t-il alors de lapins en tout ?

(Degré intermédiaire.)

3. A. avait 36 fr. 75. Il paie à B. 24 fr. 50. B. possède alors 73 fr. 50. Combien d'argent reste-t-il à A.? Combien d'argent B. avait-il avant d'avoir reçu le paiement de A.? (A. possède encore 12 fr. 25. — B. avait d'abord 49 fr.)

4. A Lausanne le jour le plus long (22 juin) dure 15 h. 46 m.; à Berlin, 16 h. 46 m.; à St-Pétersbourg, 18 h. 15 m. Quelle est, pour chacune de ces villes, la durée de la nuit la plus courte? (L., 8 h. 14 m.; B., 7 h. 14 m.; St-P., 5 h. 45 m.)

5. Une prairie contenant 47 hectares 50 ares est divisée en 5 parties.

G. en prend à bail deux parties, chacune de 5 ha. 25 a.; H. en prend aussi deux, chacune de 10 ha. 75 a.; I. prend le reste. Quelle contenance la part de I. a-t-elle et combien doit-il payer si 1 are se paie 25 c.? (15 ha. 50 a. — 387 fr. 50.)

6. Une mère fait faire 6 chemises à chacun de ses enfants. Il faut par chemise :

Pour les deux ainés, $2\frac{1}{2}$ m. de toile et 1 fr. 20 de façon ;

» » suivants, 2 » » 1 fr. 10 »

» » cadets, $1\frac{1}{2}$ » » 1 fr. — »

a) Combien de toile doit-elle acheter? b) A combien revient la toile, le mètre à 1 fr. 20? c) Combien coûte la confection? d) Quelle est la dépense totale? (a) 72 m. — b) 86 fr. 40. — c) 39 fr. 60. — d) 126 fr.)⁴

(Degré supérieur.)

6. Un boulet de plomb (poids spéc. 11,4) pèse dans l'air 8 kg.; combien pèsera-t-il dans l'eau? ($8 - \frac{8}{11,4} = 7\frac{3}{4}$ kg.)

7. Un bloc de marbre a les dimensions suivantes : 1^m,4, 1^m,1 et 0^m,9. Le poids spécifique du marbre étant 2,68, combien ce bloc pèsera-t-il dans l'air et combien dans l'eau? (3714^{kg},48 et 2328^{kg},48.)

8. Pour un grillage de fenêtre, il faut 8 barres de fer forgé qui ont une longueur de 2^m,1 sur 0^m,02 de largeur et autant d'épaisseur, et 2 barres transversales qui ont la même largeur et la même épaisseur que les autres sur une longueur de 1^m,07. Le fer forgé ayant un poids spécifique de 7,788, quel est le poids de ce grillage et quel en est le prix, si le kg. se paie 63 c.? (59 kg. — 36 fr. 67.)

* 9. On a fait avec de l'or, dont la densité est 19,362, des feuilles qui ont un dix-millième de millimètre d'épaisseur. Quelle surface pourrait-on recouvrir avec 10 grammes d'or?

ALGÈBRE

Solution du problème XII, page 350. — Il est évident que le train parti de A. a dépassé le milieu du parcours au moment du croisement. Soit donc x = heures de marche du 1^{er} train avant le croisement, $20x - 30$ = moitié du parcours.

Le second train, parti $2\frac{1}{6}$ h. après le premier, a marché pendant $x - 2\frac{1}{6}$ h. Donc $15(x - 2\frac{1}{6}) + 30$ = moitié du parcours.

$$20x - 30 = 15(x - 2\frac{1}{6}) + 30$$

d'où $5x = 27\frac{1}{2}$ et $x = 5\frac{1}{2}$ h.

Ainsi le 1^{er} train a été pendant $5\frac{1}{2}$ heures en mouvement avant le croisement. Pour faire les 30 km. de plus, il a mis $1\frac{1}{2}$ h. Il a donc mis 4 h. pour faire la moitié du parcours et 8 h. pour le tout. Il arrivera donc à midi à B., puisqu'il est parti à 4 h. du matin.

La longueur du parcours = $8 \times 20 = 160$ km.

⁴ Ces problèmes sont extraits d'un recueil très riche et très méthodique : *Böhme, Rechenbücher*. (Berlin, Müller.) Nous le recommandons à ceux de nos lecteurs qui lisent l'allemand et nous y puiserons peut-être encore de temps en temps.

160 : 15 = 10 2/3 h. de marche pour le second train. Il arrivera donc à A. à 4 h. 50 m. du soir.

Reçu la solution juste de MM. Robadey (Hermance), Miéville (Travers), Veillard (Panex), C. A. J. (E.). — Une petite erreur de signe dans les solutions de MM. H. et D.

COMPTES.

Solutions des questions de la page 360.

VIII.

	Prix d'achat	Produits	Prix de revient	Preuve
25 mètres, velours, à fr. . .	22 50	562 50	22 95	573 75
36,5 " faille noire, à fr. . .	8 25	301 12	8 42	307 33
13 " grenadine, à fr. . .	6 50	84 50	6 63	86 19
2 pièces rubans, à fr. . .	12 25	24 50	12 60	25 20
15 mètres dentelles, à fr. . .	23 25	348 75	23 72	355 80
	fr. 1321 37			— —
Escompte 3 % "	39 64			— —
	» 1281 73			— —
Frais, transport et droits "	66 07			— —
	fr. 1347 80			1348 27

Taux fr. 1,02.

Différence 47 cent.

IX.

	Prix d'achat	Produits	Prix de revient	Preuve
30 grosses boutons, à fr. . .	2 50	75 —	2 49	74 70
12 " porte-monnaie, à fr. 36 —	36 —	432 —	35 82	429 84
25 douzaines baleine, à fr. 2 60 —	2 60 —	65 —	2 59	64 75
	fr. 572 —			— —
Escompte 5 % "	28 60			— —
	» 543 40			— —
Frais "	25 60			— —
	fr. 569 —			569 29

Taux fr. 0,995.

Différence 29 centimes.

Dans ce compte un article coûtant 1 fr. revient à fr. 0,995 parce que les frais sont moins élevés que l'escompte.

NOMINATIONS

Fribourg. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — MM. Aimé Robadey, à Bulle; Ours-Victor Hayoz, à Cormondes; Henri Reichlen, à Cheyres; Joseph Rey, à Noréaz; Julien Delabays, à Estavayer-le-Giboux; Jean Wirth, à Salvagny; Maxime Fontaine, à Cheiry; Alphonse Moret, à Broc.

Mmes Catherine Gremaud, à Vuippens; Aurélie Pégaitaz, à Villariaz; Julie Bœbler, à Chiètres; Marie Aebscher, à St-Ours (école française); Marie Repond, à Gummefens et Avry; Adélaïde Deillon, à Montbrellor; Fanny Gloor, à Fribourg (écoles libres); Cécile Nein, à Cheiry; Joséphine Pittet, aux Sciernes sur Albeuve; Marie Jaquier, à Corserey. Mme Ida Calnori, à Bellegarde.

Le Rédacteur en chef: A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.